

MDPH SUSPENDU indulgence de la caf recours

Par fleur92, le 12/06/2020 à 11:24

Bonjour j'ai déclaré mon ami vivant avec moi de mars à juin il était sans ressource sans papier on m'a suspendu mes droits le temps de régulariser mon dossier mais entre-temps je leur ai signalé qu'il avait quitté,le domicile après une violente dispute fin juin je remis une attestation sur l'honneur de mes écris à faire valoir de droit qu il était parti je suis à la MDPH ce sont mes seul ressource gravement malade BPCO sévère stade 3 emphysèmes œdème sur les cordes vocales dépression je n'ai aucune ressource pour vivre mes créanciers ma banque me prennent des frais agio bien qu ils ai eu (la CAF) mon changement de situation il doive régulariser de mars à juin mais moi je fais comment pour vivre cela prend combien de temps et quel impact sur mes ressources et ce que je peux avoir leur indulgence et qu il me verse un minimum pour manger cordialement

Par Visiteur, le 13/06/2020 à 18:21

Bonjour

Prenez contact avec les services sociaux de votre mairie. Il accordent généralement une aide de dépannage.

Par fleur92, le 13/06/2020 à 18:30

bonjour merci pour l'info cela 5 fois que j'ai appelé les assistantes sociales en leur expliquant la situation on me répond on vous rappelle ce qu'ils ne font pas j'attends toujours.